

## Epidémie d'intoxications au monoxyde de carbone en Nord-Pas de Calais

### *Informez la population, elle peut sauver des vies !*

Depuis mardi 10 octobre, une « épidémie » d'intoxications au monoxyde de carbone sévit en Région Nord-Pas de Calais.

Le système de surveillance mis en place par l'Etat (en 2005) a enregistré **65 cas en 3 jours**, dont **2 décès**. Le centre antipoison de Lille, qui est au cœur de ce dispositif, a lancé l'alerte. L'ensemble des acteurs de la région est mobilisé pour informer la population.

L'épisode touche toute la Région, et plus particulièrement le bassin minier. Dans la quasi-totalité des cas, ce sont des chauffages au charbon qui ont été la cause de l'intoxication. Une conjonction de facteurs explique ce phénomène : l'allumage des chauffages au charbon à l'automne associé à un redoux avec des brouillards matinaux.

Contrairement aux appareils au gaz qui peuvent être arrêtés lorsque les températures sont plus clémentes, les chauffages au charbon déjà allumés ne peuvent pas facilement être éteints. Or, ces chauffages, fonctionnant au ralenti dans ces conditions météo émettent du monoxyde de carbone. Pour les logements équipés de ce type d'appareils, il est donc essentiel de :

- faire ramoner mécaniquement son conduit de fumée
- faire entretenir son appareil (vérification de l'étanchéité et nettoyage)
- vérifier la bonne aération du domicile
- **laisser une fenêtre entrouverte si on laisse couvrir le feu la journée ou la nuit**

Le monoxyde de carbone ne se voit pas, ne se sent pas, et est donc indétectable par les occupants du logement. Il se fixe sur l'hémoglobine à la place de l'oxygène, qui ne peut donc plus être transporté par le sang, provoquant une **asphyxie**. Le fait de respirer ce gaz entraîne des maux de tête, des nausées, des vertiges, vomissements, grande fatigue, perte de conscience, paralysie. L'évolution peut être rapide entre les premiers symptômes et la perte de connaissance. Si vous ressentez l'un de ces symptômes, **pensez au monoxyde de carbone**. Arrêtez vos appareils, ouvrez les fenêtres et appelez les secours (le 15 ou le 18) ou le centre antipoison : 0825 812 822.

Nous rappelons que si cette épidémie implique plus particulièrement des chauffages au charbon, tous les appareils à combustion (gaz, feux à pétrole, fuel...) peuvent être en cause. Il existe des moyens de s'en prémunir :

- faire **ramoner mécaniquement** le conduit de fumée par un professionnel qualifié
- faire **entretenir** son chauffage, également par un professionnel qualifié
- **ne jamais boucher les ventilations** de la maison,
- en cas de rénovation du logement, compenser le renforcement de l'isolation, par la **création de ventilations permanentes**.

#### **Prévention des intoxications au monoxyde de carbone : une priorité régionale**

Les intoxications au monoxyde de carbone touchent particulièrement notre région pendant la saison de chauffe, entraînant la mobilisation de nombreux acteurs. Services de l'Etat, collectivités, professionnels de santé, associations ... mènent une grande diversité d'actions de prévention. Malgré cela, les conseils élémentaires de prévention sont encore trop peu suivis par la population. **L'information de tous est donc primordiale.**